



9 mars 2005

Retrait de lentilles intra-oculaires pré-chargées en injecteur de la société CORNEAL

L'AFSSAPS a été informée le 1er mars 2005 par la société CORNEAL du retrait du marché le 18 février 2005 de tous les lots du dispositif médical dénommé "lentilles intra-oculaires ACR6D pré-chargées en injecteur PREMIER" suite à une augmentation des cas d'endophtalmies et / ou de réactions inflammatoires retardées.

La société a prévenu directement les établissements de santé concernés à l'aide du message.

Ce rappel ne concerne que la France, les incidents décrits précédemment n'ayant été rapportés qu'en France, à ce jour.

Les autorités compétentes européennes sont informées par l'AFSSAPS.

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle. Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication de l'AFSSAPS.

site - <http://www.hosmat.fr>